Avis Technique 2/08-1279*01 Ext

Extension commerciale de l'Avis Technique 2/08-1279

Elément de Terre cuite

Vêture
Veture cladding system
Fassadenbekleidung mit Wärmedämmung

Thermoreal

Ne peuvent se prévaloir du présent Avis Technique que les productions certifiées, marque CSTBat, dont la liste à jour est consultable sur Internet à l'adresse :

www.cstb.fr

rubrique :

Produits de la Construction
Certification

Titulaire : Société Isosystems
Schoppen IP 53
BE-4770 Amel

Tél. : 00 32 80 34 80 00
Fax : 00 32 80 34 80 09
Internet : www.isosystems.be
E-mail : info@isosystems.be

Distributeur : Société Terreal
15 rue Pagès
FR-92158 Suresnes Cedex

Tél. : 01 49 97 20 30

Document non valide

Commission chargée de formuler des Avis Techniques
(arrêté du 2 décembre 1969)

Groupe Spécialisé n°2
Constructions, façades et cloisons légères

Vu pour enregistrement le 25 août 2009

Secrétariat de la commission des Avis Techniques
CSTB 84, avenue Jean Jaurès – Champs sur Marne - 77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 85 60 - Fax : 01 64 68 85 65 - Internet : www.cstb.fr

Les Avis Techniques sont publiés par le Secrétariat des Avis Techniques, assuré par le CSTB. Les versions authentifiées sont disponibles gratuitement sur le site internet du CSTB (http://www.cstb.fr)
© CSTB 2009

Le Groupe Spécialisé n° 2 « Constructions, façades et cloisons légères » de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques, a examiné, le 2 juin 2009, la demande de la Société ISOSYSTEMS, bénéficiaire de l'Avis Technique 2/08-1279 relatif au procédé de vêture « GEBRIK », de voir étendre cet Avis Technique au même procédé, limité au parement par plaquettes TERREAL (TE) référencées GEBRIK WF (dimensions 215 X 50 mm), lorsque celui-ci est distribué par la Société TERREAL sous la dénomination commerciale THERMOREAL et sous la responsabilité de cette dernière.

Compte tenu des engagements :

- de la Société ISOSYSTEMS de ne fabriquer, en vue de la commercialisation sous la dénomination THERMOREAL que le procédé GEBRIK, limité au parement par plaquettes TERREAL (TE) référencées GEBRIK WF (dimensions 215 X 50 mm), distribué par la Société TERREAL.
- de la Société TERREAL, de ne distribuer, sous la dénomination THERMOREAL, que le procédé GEBRIK, limité au parement par plaquettes TERREAL (TE) référencées GEBRIK WF (dimensions 215 X 50 mm), fabriqué par la Société ISOSYSTEMS.

Le Groupe Spécialisé n° 2 formule, concernant le procédé THERMOREAL, le même Avis Technique que celui formulé sous le n° 2/08-1279 relatif au procédé GEBRIK, aux mêmes conditions et pour la même durée.

Cet Avis Technique sera rendu caduque par dénonciation de l'une des parties.

Pour le Groupe Spécialisé n° 2
Le Président
M. KRIMM

Document non valide